

CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA COOPÉRATION UNION EUROPÉENNE- AFRIQUE EN MATIÈRE DE MIGRATION :

LE CAS DU NIGER

■ Auteur

DANIEL THIOMBIANO
CARITAS DÉVELOPPEMENT NIGER

ECRE WORKING PAPER **04**
2020



ecre

European Council
on Refugees and Exiles

Les documents de travail d'ECRE présentent des recherches et analyses relatives à l'asile et la migration. Leur objectif est de stimuler le débat en présentant des idées émergentes. Les documents de travail sont commandés par ECRE; les opinions qui y sont exprimées sont celles de leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions d'ECRE.

1. APERÇU DES PRIORITÉS DE LA COOPÉRATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE (UE) ET LE NIGER EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Au lendemain de la crise d'accueil des réfugiés qui perdure depuis 2015, un dialogue plus investi s'est installé entre l'UE et le Niger. Celui-ci aux fins de trouver des solutions aux causes profondes de la mobilité irrégulière, via des cadres formels de partenariats plus efficaces comme l'illustrent les acquis du Sommet de la Valette. En effet, la coopération entre l'UE et le Niger s'est traduite avec acuité au travers des axes stratégiques définis lors de ce sommet.

Les efforts déployés se traduisent par une synergie d'axes stratégiques qui sont les suivants :

- s'attaquer aux causes profondes des migrations (dégradation du potentiel productif, crises climatiques, persistance de la pauvreté, insécurité, etc.) ;
- intensifier la coopération en matière de migration et de mobilité légale ;
- renforcer la protection des migrants et des demandeurs d'asile ;
- prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des personnes ;
- coopérer plus étroitement afin d'améliorer la coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration.

Malgré cela, l'UE investit autant dans le domaine technique et financier que dans le domaine logistique en soutien aux efforts déployés par le Niger dans sa lutte contre les migrations irrégulières et ceci avec une priorité donnée à la gestion efficace des frontières. Cette disposition semble refléter une certaine approche sécuritaire dont la priorité, pour l'UE, serait de faire du Niger un « pays gendarme » qui empêcherait les migrants de rentrer sur son territoire. En effet, en termes de sécurité et de développement durable, les objectifs à long terme restent de répondre à la nécessité d'une résilience en matière de création d'opportunités locales, à la prévention et à la gestion efficace de l'insécurité ainsi qu'au besoin de renforcer les capacités des sociétés d'accueil.

Afin de soutenir de telles perspectives, l'UE investit également dans l'implémentation d'un instrument financier, le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique qui fut adopté lors du Sommet de la Valette de Novembre 2015. En plus de cet investissement, l'UE soutient techniquement l'élaboration et l'opérationnalisation de la Politique nationale des frontières 2019-2035, qui a pour but de formaliser la volonté de l'État du Niger d'appliquer une meilleure gestion des espaces. Une politique qui serait, à terme, renforcée par la Politique de sécurité intérieure du Niger en passe de validation.

Ainsi, en ce qui concerne l'implémentation de la Stratégie nationale des frontières, l'UE y apporte son soutien au travers de différentes actions qui peuvent être illustrées en ses points :

- Point 1 : le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de la sécurité comme l'illustrent les actions d'EUCAP Sahel s'inscrivant dans la Politique de sécurité et de défense commune ;
- Point 3 : le développement d'une stratégie de promotion des migrations régulières ;
- Point 6 : l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie efficace de mobilisation et d'accroissement des ressources pour le financement.

Toutefois, il convient de noter que les éléments susmentionnés s'inscrivent dans une présomption idéaliste qui omet volontairement certaines variables inavouées. En effet, autant les axes de coopérations sont officiellement partagés entre les deux parties, autant il convient de tenir un discours le plus véridique et objectif que possible.

En réalité, ces axes sont définis par l'UE dans sa pratique séculaire de dicter les comportements des pays africains, et ce dans le seul but de satisfaire sa politique vis-à-vis de l'Afrique, et surtout du Niger.

Par ailleurs, pourrait-on aujourd'hui affirmer que les pays pauvres méconnaissent les intérêts inavoués des pays développés? La réalité est toute autre : les pays riches usent de leur influence stratégique afin de forcer la main des pays pauvres. Ces derniers, en proie au gain facile ou représentés par des dirigeants qui ne cherchent qu'à satisfaire leurs intérêts personnels, sacrifient l'intérêt national de leurs pays. Ce type de procédé sert les intérêts de l'UE au détriment des peuples habitant ces pays pauvres.

Les priorités de l'UE traduisent ses intérêts particuliers, tout en feignant représenter ceux des pays africains. Il s'agit principalement pour l'UE de juguler les migrations vers son continent. Une fois cet objectif atteint, les questions internes des pays africains ne la préoccuperaient guère, sauf lorsque ses intérêts géostratégiques se trouveraient menacés. Cela donne lieu à des pratiques internes qui ne font qu'envenimer la situation d'instabilité que connaissent les pays africains, notamment de l'ouest.

La priorité du Niger demeure de contribuer à stopper les migrations irrégulières pour plaire à l'UE tout en garantissant la libre circulation au sein de l'espace CEDEAO (Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest). Malheureusement les moyens font défaut et ceci en raison de la porosité des frontières. Quant à l'UE, sa priorité reste de stopper l'émigration à partir du Niger dans le respect de ses directives de lutte contre l'immigration irrégulière. Cette disposition est établie afin que le Niger, en tant que sentinelle de l'UE, investisse tous ses efforts dans la lutte et la répression de l'émigration.

2. RÉSUMÉ DE L'IMPACT DE CES PRIORITÉS SUR LE NIGER ET LES RELATIONS ENTRE L'UE ET LE NIGER

Officiellement, l'accord financier signé entre l'UE et l'État nigérien a pour objectif de lutter contre le trafic d'êtres humains qui sévit au Sahel. En réalité l'UE espère surtout décourager les milliers de migrants de continuer leur route au travers du contrôle des frontières et de la réadmission des migrants dans leur pays d'origine. Cette lutte anti-émigration des autorités du Niger est soutenue par l'UE à coup de milliard de francs CFA (près de € 21 million).

Elle n'est pas sans conséquences sur l'économie et la sécurité des régions concernées, particulièrement pour les acteurs de la chaîne migratoire. Les réseaux de transporteurs empruntent maintenant des routes plus risquées et les réseaux de trafiquants se sont rapprochés des organisations criminelles et terroristes afin de tirer profit de la région d'Agadez qui se trouve au croisement du Mali, de la Libye et du Nigéria. En réalité, les routes de migration sont devenues plus dangereuses et les migrants se retrouvent dans l'insécurité permanente.

Une telle situation découle directement de l'absence d'anticipation quant aux effets connexes de la définition et de l'implémentation des politiques décrétées par l'UE. De même, il convient de noter que, bien que ce soient les dirigeants politiques africains qui possèdent théoriquement une totale souveraineté sur ces politiques, l'UE demeure amplement consciente que les priorités sont loin d'être les mêmes pour elle que pour les États concernés.

Le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique est en fait un programme d'aide visant à lutter contre la migration irrégulière. Le cadre de partenariat avec les tiers, adopté au mois de juin 2016, prévoit des aides et des accords commerciaux pour les principaux pays d'origine et de transit qui participeraient à la réalisation des objectifs de l'UE en termes de réduction de la migration. Le Niger est l'un des « pays partenaires prioritaires » de ce partenariat. Ce Fonds fiduciaire pour l'Afrique est financé à 90 % par l'aide publique au développement.

Les projets mis en place au travers de ce partenariat ne tiennent pas compte des priorités nationales et des besoins fondamentaux des populations sur place. Ils visent quasi exclusivement à réduire l'immigration irrégulière vers l'Europe. Ces projets sont élaborés par l'UE pour les pays partenaires sans leur accord formel qui, de fait, sont relégués au rôle d'observateurs. Les conséquences de cette approche sont les suivantes :

- Les politiques d'asile dans un pays comme le Niger ne sauraient le soutenir dans ses perspectives d'endiguement de la pauvreté. La réinsertion socioprofessionnelle des migrants et surtout des retournés de la migration font du Niger un pays d'accueil en raison de l'effectivité de sa politique de non-refoulement alors qu'elle n'est pas mise en place par d'autres pays africains.
- Les retours volontaires tendent de plus en plus à étendre l'offre d'asile ainsi que les opportunités socioéconomiques pour les retournés de la migration qui ne sont pas des citoyens nigériens.
- Tant qu'il y aura de la mauvaise gouvernance, de la corruption multiforme et de l'injustice socio-politique, l'on ne pourra jamais réellement solutionner la question de la migration irrégulière vers l'Europe.
- Ces priorités définies par l'UE font que les pays de la CEDEAO se retrouvent dans une altercation politique portant sur l'appréciation de la mise en œuvre de leur politique de non-refoulement.
- Les pratiques de l'UE ont créé une dépendance du Niger dans sa lutte contre les migrations irrégulières. Une dépendance générée par une stratégie dépourvue d'anticipation et de pérennisation pour le compte du Niger.

À travers l'aide publique au développement, les pays africains qui en bénéficient comme le Niger sont assujettis au diktat de l'UE. L'argent du développement serait donc utilisé afin de réprimer, déporter et freiner l'arrivée de migrants en Europe.

L'externalisation des frontières voulue par l'UE et mise en œuvre par les pays africains est une violation flagrante des droits humains. Les activités que mènent la police du Niger aux frontières avec la Libye et l'Algérie ainsi que celles des gardes côtes libyens en sont des exemples évidents. Sous prétexte de sauver des vies humaines, le Niger a accepté de se transformer en gendarme des politiques migratoires de l'UE. Ceci en violation flagrante du droit fondamental de liberté de circulation inscrit dans l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Protocole de libre circulation dans l'espace CEDEAO.

L'accord de Cotonou qui avait été signé en 2000 entre plus de 78 pays avait comme pilier principal le développement. Aujourd'hui, il n'est plus qu'un pilier secondaire, la migration et la sécurité étant devenues prioritaires pour l'UE.

3. ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ DE L'UE À INFLUENCER LA POLITIQUE D'ASILE ET DE MIGRATION AU NIGER

En raison, d'une part, de la forte dépendance du Niger vis-à-vis de l'aide publique au développement et d'autre part, de l'incapacité financière et technique du Niger à produire des résultats dans les différents axes stratégiques du nouveau cadre de partenariat, seuls les efforts déployés par l'UE sont d'un apport considérable pour le Niger. Au travers de ses actions visant à endiguer les causes profondes de la migration irrégulière ainsi que de construire un Niger viable et prospère, la capacité de l'UE à influencer la politique d'asile et de migration au Niger est très importante. Elle peut être estimée à plus de 85% de l'influence extérieure totale sur la politique du pays, le reste étant constitué par l'influence des États membres de la CEDEAO.

Une analyse comparative des années 2000-2010, 2010-2014, ainsi que 2015-2019, nous permet de déduire, à titre qualitatif autant que quantitatif, que la période « 2015-2019 » s'avère être celle où l'influence de l'UE a été la plus importante. Cette période ayant vu le pays être gangrené par le fléau des conflits et de la migration irrégulière, l'UE a mis en place des efforts sans précédents. Ces efforts furent à même d'influencer l'élaboration, l'adoption et l'implémentation de nombreux cadres politico-juridiques nationaux.

4. RECOMMANDATIONS POUR LES FUTURES RELATIONS DE L'UE AVEC LE NIGER EN TERMES DE MIGRATION ET D'AUTRES PRIORITÉS

Le nouveau cadre de partenariat s'est soldé par des acquis beaucoup plus efficaces et probants que les instruments ayant été en vigueur avant 2015. Il n'en demeure pas moins que certaines limites se sont fait ressentir.

Face à ces limites, les recommandations suivantes pourraient s'avérer pertinentes :

- mettre en place un système de suivi par la société civile de l'utilisation des fonds alloués ;
- mieux appréhender l'asymétrie des cadres de partenariat qui met en exergue les contrastes entre les enjeux et les attentes des différents partenaires. À ce niveau, les intérêts des pays européens ainsi que ceux des pays africains semblent divergents, voire opposés il s'avère donc nécessaire de concilier leurs visions ;
- développer, de la part des États concernés, une approche d'anticipation des politiques mises en œuvre pour mieux prévoir les effets indésirables de celles-ci ;
- faire des droits des travailleurs migrants et de leurs familles une réalité dans les pays d'accueil et de transit en faisant sauter les barrières protectionnistes du droit au travail ;
- aider le Niger à développer une bonne gouvernance en luttant contre la corruption et le népotisme ;
- documenter les chefs traditionnels sur les violations et abus de droits des migrants ainsi que traduire la convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et de leurs familles dans les langues nationales ;
- utiliser l'aide publique au développement afin de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et des inégalités structurelles ;
- impliquer davantage les organisations de société civile dans les négociations ;
- prendre en compte le développement humain intégral dans les négociations du cadre post-Cotonou si celles-ci se veulent être crédibles ;
- donner la priorité à l'élaboration de projets et de programmes de développement économique et social des pays dits « d'origine » et « de transit » ;
- développer une stratégie qui permettrait d'interagir directement avec des partenaires d'action directe comme les organisations non-gouvernementales (ONGs) ; des organisations du domaine privé, etc.

ANNEXE

TABLEAU 1

Projets nationaux financés par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique au Niger

Opportunités économiques et emploi	Gouvernance et gestion de conflit	Gestion des migrations	Résilience
Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions de Tahoua et Agadez €30 000 000	Création d'une équipe conjointe d'investigation (ECI) pour la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic des migrants €6 000 000	Mécanisme de réponse et de ressources pour les migrants €7 000 000	Renforcement de la résilience institutionnelle et communautaire dans la région de Diffa, bassin du lac Tchad, Niger €12 000 000
Appui à la formation et l'insertion professionnelle des jeunes filles et garçons des régions d'Agadez et Zinder €6 900 000	Contrat relatif à la reconstruction de l'État au Niger en complément au projet d'Appui à la justice, la sécurité et la gestion des frontières au Niger €90 000 000	Renforcement de la gestion durable des conséquences des flux migratoires €25 000 000	Projet intégré d'appui à la résilience des populations vulnérables réfugiées, déplacées, retournées et hôtes de la région de Diffa, Niger €10 000 000
Plan d'actions à impact économique rapide à Agadez €8 000 000		Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour durable au Niger €15 000 000	
Création d'emplois et d'opportunités économiques à travers une gestion durable de l'environnement €30 000 000			
Stabilisation et renforcement socio-économique des populations affectées par la migration irrégulière dans les zones de transit au Niger €7 600 000			
€82 500 500	€96 000 000	€47 000 000	€22 000 000

Source : Commission européenne



ecre

European Council
on Refugees and Exiles

European Council on Refugees and Exiles

Avenue des Arts 7/8

Brussels 1210

Belgium

T. +32 232 900 40

ecre@ecre.org

www.ecre.org